



N° de résolution
ou annotation

ABSENCES :

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019, 20h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL**

Ghislain Jacques	Maire
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Breton	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6
Pierre Levasseur,	siège no 3

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

09.09.19.094

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point Domtar et Desjardins est ajouté à Varia. Il est **proposé** par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

09.09.19.095

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 12 AOÛT 2019

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du conseil du 12 août 2019, il est **proposé** par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

09.09.19.096

COMPTES À PAYER

Les dépenses incompressibles et les payes ayant été présentées au conseil avec les comptes à payer, au montant de 5 769.41 \$ \$, il est **proposé** par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les comptes soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

Dons

Municipalité de Grenville-de-la-Rouge.

La demande de don est refusée.

CORRESPONDANCE

- CDC Beauce-Etchemins, 6^e édition Soirée bal masqué 24 octobre 17h30, restaurant Baril Grill
- Coop Santé Robert-Cliche, Nouveau – Offre de services de santé aux travailleurs
- Gouvernement du Québec, Confirmation de 10 000 \$ programme d'aide à la voirie locale
- Cobaric – Formation sur la berce du Caucase
- Prévention de la semaine des incendies 2019 du 6 au 12 octobre 2019
- Le rendez-vous SAM – Service d'achat municipal 26 septembre, Québec
- Cupw*sttp – Questionner les différents partis politiques quant à l'avenir de Postes Canada
- Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles (Remboursement +- 400 \$)
- Congrès INFRA 2019 – Invitation au 25^e Congrès INFRA au Palais des congrès du 2 au 4 décembre 2019

09.09.19.097

RÉSOLUTION POUR MANDATER LE SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC

Attendu que le conseil travaille actuellement à la planification des travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 ;

Attendu que le rapport final du service de l'ingénierie de la MRC a été présenté au conseil le 3 juin 2019 et que les gros travaux sont prévus à partir de 2020 ;



N° de résolution
ou annotation

09.09.19.098

Attendu que le conseil aimerait obtenir un estimé des honoraires à prévoir et des pistes de solutions pour les problématiques perçues au niveau des infrastructures ;
Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil mandate le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan, afin de procéder à l'estimer des honoraires à prévoir et des pistes de solutions pour les problématiques perçues au niveau des infrastructures.

ADOPTÉE

09.09.19.099

RÉSOLUTION POUR MANDATER LE FOURNISSEUR DE MAZOUT POUR LA SAISON 2019-2020

Attendu que l'entretien de la nouvelle fournaise installée à l'édifice municipal est assuré par Harnois Énergies (Anciennement Les Pétroles Turmel) ;

Attendu que compte tenu du montant de la dépense qu'il implique, le contrat peut être accordé de gré à gré;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de retenir Harnois Énergies comme fournisseur de mazout pour l'édifice municipal pour la saison 2019-2020, pour un budget annuel de 7 600 \$.

ADOPTÉE

09.09.19.100

RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES COURS ET DES POINTS D'EAU POUR LA SAISON 2019-2020

Attendu que compte tenu du montant de la dépense qu'il implique, le contrat peut être accordé de gré à gré;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le contrat pour le déneigement de la cour de l'église, l'avant, l'arrière de l'édifice municipal et le stationnement pour handicapés, ainsi que les points d'eau, pour l'année 2019-2020, soit octroyé à Les Entreprises Dany Champagne Inc. de St-Honoré de Shenley pour un budget de 4 800 \$ plus taxes. Si le niveau de neige tombé dépasse 300 cm selon météo média, 1 \$ sera ajouté par cm supplémentaire. S'il est nécessaire d'épandre de l'abrasif, le coût est de 75 \$ chaque fois, incluant l'église. L'entente prend effet à la signature du contrat et l'entretien débutera à la première neige, pour se terminer le 17 mai 2020.

ADOPTÉE

09.09.19.101

RÉSOLUTION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES ROUTES POUR LA SAISON 2019-2020

Attendu que, le conseil désire obtenir des soumissions pour le déneigement des routes (9 km) pour l'hiver 2019-2020 ;

Attendu que compte tenu du montant de la dépense qu'il implique, le processus d'appel d'offres utilisé sera « sur invitation » ;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'on demande des soumissions à quatre (4) entrepreneurs. Un devis sera préparé par le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan. Le conseil ne s'engage pas à prendre le plus bas soumissionnaire, ni aucune des soumissions qui seront reçues.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA FORMATION EN GESTION FINANCIÈRE À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU qu'une formation en gestion financière municipale est offerte par la Fédération Québécoise des municipalités ;

ATTENDU que cette formation a pour but d'apprendre la mécanique du budget municipal, le processus décisionnel, le rôle des intervenants, les sources de revenus municipaux ainsi que leur diversification ;

ATTENDU que cette formation apportera à la directrice générale des connaissances reliées directement à son travail ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'on autorise la directrice générale à participer à la formation en gestion financière municipale au montant de 440 \$, plus taxes, le 25 septembre prochain.

ADOPTÉE



09.09.19.102

N° de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DEMANDE POUR LA RÉSERVATION DE LA SALLE D'EXERCICE POUR UN COUR DE CROSS-TRAINING

ATTENDU qu'une demande a été faite pour permettre la tenue de la session d'activité de Cross-training ;

ATTENDU que le règlement 218-2017 mentionne que la municipalité désire mettre certains espaces communautaires à la disposition de ses résidents permanents et que la carte d'accès permet aux résidents permanents d'y amener des invités (maximum d'un (1) invité par carte), mais qu'un des signataires du contrat doit obligatoirement être présent ;

ATTENDU qu'il ne peut y avoir plus d'inscriptions de gens qui vivent à l'extérieur de la municipalité St-Hilaire-de-Dorset que de résidents permanents, au cours de Cross-training ;

ATTENDU que le conseil désire permettre un cours de Cross-training du 24 septembre au 26 novembre les mardis de 18h30 à 19h30 ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil autorise la demande et accepte la réservation de la salle d'exercice et la tenue de l'activité de Cross-training les mardis du 24 septembre au 26 novembre de 18h15 à 19h45, (15 minutes avant et après les cours, afin de préparer et ramasser la salle) exclusivement aux participants de l'activité. Une communication sera transmise aux résidents afin de les informer que la salle d'exercice ne sera pas disponible durant les heures du cours de cross-training.

Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Marcel Élément a divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter

ADOPTÉE

09.09.19.103

ADOPTION DU RÈGLEMENT 232-2019 SUR LE DROIT DE VISITE ET D'INSPECTION PAR LE PRÉVENTIONNISTE DU SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU que l'article 492 du Code municipal du Québec accorde à toute municipalité locale le pouvoir d'adopter des règlements pour autoriser ses officiers à visiter et à examiner, toute propriété mobilière et immobilière ;

ATTENDU que le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité qu'un tel règlement soit adopté ;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à une session régulière du conseil tenue le 12 août 2019 par le conseiller Michel Breton et que le maire Ghislain Jacques a déposé et expliqué le projet de règlement ;

ATTENDU que des copies du projet de règlement soumis pour adoption ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

En conséquence, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil municipal adopte le règlement 232-2019. Ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution et est actuellement déposé aux archives de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset et sur son site Internet.

ADOPTÉ

09.09.19.104

ADOPTION DU RÈGLEMENT 231-2018-19 VISANT À AJOUTER L'ARTICLE 6 RELATIVEMENT AUX RÈGLES DE VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU que la Municipalité de St-Hilaire de Dorset a adopté un budget équilibré pour l'année financière 2019, lors de la session ordinaire du lundi 3 décembre 2018 à 20h ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 988 du code municipal, toute taxe doit être imposée par règlement ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 252 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour les services qu'elle offre ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut réglementer le nombre de versements, les modalités de l'application de l'intérêt sur les versements échus, ainsi que l'application de ses règles à d'autres taxes ou compensations municipales ;



N° de résolution
ou annotation

09.09.19.105

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à séance régulière du conseil tenue le 12 août 2019 par le conseiller Berthold Létourneau et que le maire Ghislain Jacques a déposé et expliqué le projet de règlement ;

ATTENDU que des copies du projet de règlement soumis pour adoption ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil municipal adopte le règlement 231-2018-19. Ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution et est actuellement déposé aux archives de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset et sur son site Internet.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION POUR LA GÉNÉRATRICE

ATTENDU qu'en 2017-2018 lors des rénovations de l'édifice municipal, la municipalité avait comme préoccupation de rendre l'édifice fonctionnel afin qu'il puisse servir de centre de coordination, de services ou d'hébergement en cas de sinistre ;

ATTENDU que la municipalité a reçu l'aide financière de la sécurité civile au montant de 12 000 \$;

ATTENDU que pour être en mesure de rendre l'édifice municipal fonctionnel afin qu'il puisse servir de centre de coordination, de services ou d'hébergement en cas de sinistre, l'achat d'une génératrice est nécessaire ;

ATTENDU que compte tenu du montant de la dépense qu'il implique, le contrat peut être accordé de gré à gré ;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la soumission pour l'achat d'une génératrice et l'installation du réservoir de propane, par les Entreprises Danplex Inc pour un montant de 11 589.86 \$, plus taxes, et que la directrice générale soit autorisée à signer les documents inhérents.

ADOPTÉE

09.09.19.106

RÉSOLUTION POUR DEMANDER UNE SUBVENTION AU FOND DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POUR LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

ATTENDU que l'amélioration du réseau cellulaire est parmi les priorités dans notre planification stratégique ;

ATTENDU que le réseau cellulaire présente des lacunes majeures dans la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset ;

ATTENDU qu'une subvention du Fond de Développement du Territoire de 10 000 \$ est disponible ;

ATTENDU que les compagnies de communications ont confirmées que c'était difficilement envisageable de mettre une antenne sur le territoire de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset ;

Il est proposé par Lise Garant

- Que le conseil municipal de St-Hilaire-de-Dorset procède à une demande de subvention auprès du Fond du développement du Territoire pour un projet visant à l'installation stratégique d'amplificateur de signal, afin d'augmenter le réseau cellulaire ;
- Que la municipalité s'engage à fournir un minimum de 20 % du coût total du projet ;
- Que le conseil accepte d'autoriser la directrice générale à remplir et signer les documents afférents.

ADOPTÉ

09.09.19.107

APPROBATION DE L'INVENTAIRE

ATTENDU que la municipalité désire se départir de certains items récupérés lors des travaux à l'édifice municipal ;

ATTENDU que le conseil a décidé de procéder à une vente aux enchères par la résolution 05.02.18.018 ;

ATTENDU que la liste des biens, ainsi que la liste des prix ont été présentées aux conseillers et que ceux-ci sont en accord ;



N° de résolution
ou annotation

09.09.19.109

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Directrice générale fasse parvenir par communiqué aux citoyens de St-Hilaire-de-Dorset, les informations et procédures de la vente aux enchères.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE MONSIEUR MICHAEL BUSQUE, TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU que le technicien en prévention des incendies de la Haute-Beauce, est venu inspecter les bornes sèches de la municipalité, le 27 juin dernier ;

ATTENDU qu'il recommande le débroussaillage et l'hivernisation des bornes sèches suivantes : En face du Camping des Îles, en face du 277 rang St-Hilaire, en face du bureau municipal, afin que la source d'eau soit accessible au pompier en tout temps ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

- que la municipalité mandate l'entrepreneur Les Entreprises Dany Champagne Inc. afin de faire débroussailler les bornes sèches suivantes : En face du Camping des Îles, en face du 277 rang St-Hilaire, en face du bureau municipal, pour un montant de 300 \$;
- que la municipalité mandate Michael Busque pour l'hivernisation des bornes sèches et de demander au responsable de la voirie, de l'assister.

ADOPTÉ

1. Rapport de la Régie - Michel Breton
2. Rapport des pompiers – Jasmin Létourneau
3. Rapport du maire – Ghislain Jacques

4. Période de question 2;

5. Varia : Domtar
Desjardins

09.09.19.110

Levée de la séance.

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 22h04.

Ghislain Jacques, maire

Cathy Payeur, dir.gén. sec.trés.

Moi, Ghislain Jacques, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.